



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CNLF 9 AOÛT 2014



### COMPTE-RENDU

Étaient présents: 74  
Représentés: 11

Soit un total de: 85 sur 128 membres

#### **Ordre du Jour :**

- ▶ Rapport moral du Président
- ▶ Rapport financier, présentation des comptes 2013
- ▶ Bilan des activités 2013 et de celles en cours
- ▶ Evolution des membres et présentation des nouveaux
- ▶ Élection des membres du CODIR
- ▶ Proposition de modification des catégories de mesurage des bateaux
- ▶ Intervention de M. le Maire et de son Adjoint
- ▶ Questions diverses

Le Président ouvre la séance à 10 heures 15 en indiquant que M. Léon. Gendre, Conseiller Général et Maire de La Flotte, ainsi que son 1<sup>er</sup> adjoint, M. Roger Zélie, chargé du port, nous rejoindront à la fin de l'AG. Il remercie l'assemblée d'être venue aussi nombreuse.

En préambule il tient à assurer de notre amitié et affection les familles Beideler, Blanchard et Olicard, frappées par le malheur au cours de l'année écoulée,.

#### ▶ **RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

Najib Duedari tient tout d'abord à indiquer à l'assemblée que le CNLF fait preuve de dynamisme et d'une bonne participation de ses membres dans les diverses activités qu'il organise. Il regrette cependant que certaines familles se fassent rares et ne s'impliquent pas suffisamment dans la vie du Cercle.

Pour l'anecdote, quelques chiffres sont ensuite communiqués à l'assemblée:

La moyenne d'âge des membres du cercle qui est de 64,7 ans pour les hommes et de 62,2 ans pour les femmes,  
128 familles membres composent notre Cercle.

## Année 2013

Le Président rappelle à tous les participants que le CODIR l'a mandaté pour entamer une négociation avec la commune de La Flotte dans le cadre de la rétrocession éventuelle de nos emplacements visiteurs, ceux-ci concernant exclusivement les pontons extérieurs à l'exclusion des emplacements de l'avant-port laissés provisoirement libres par les membres du CNLF.

Il rappelle à cette occasion les difficultés de gestion ainsi que la confusion inévitable entre port et avant-port rencontrée par les bateaux visiteurs de passage.

Cette transaction ne peut avoir lieu sans contrepartie de la part de la commune.

Pour l'heure, si le Conseil Municipal est unanimement favorable à notre proposition, il reste néanmoins hostile à toute forme de compensation. C'est donc le statu quo, sans pour autant abandonner ce projet.

Cette année a été marquée par divers investissements permis grâce à la bonne santé de nos finances. La construction de l'abri de la terrasse, et la remise en état de celle-ci, le remplacement des tables et l'achat de deux barbecues, ainsi que le remplacement des chaises du club-house.

Le nettoyage de la terrasse effectué à la suite des travaux a fait l'objet cette année d'un travail plus conséquent, et c'est plus d'une tonne de gravats et déchets divers qui ont été évacués.

Les pontons, comme l'an passé, ont été nettoyés par des membres volontaires du CNLF.

Najib Duédari tient à remercier tous les bénévoles pour leur dévouement, leur volontarisme et leur bonne humeur, et particulièrement. Jean-Jacques Sill, Jacques Texier et Joël Letiesse pour leur travail de conception et de suivi.

Le président évoque ensuite l'enquête publique concernant le PAPI (Programmes d'actions de prévention contre les inondations) ainsi que la pétition qui s'en est suivie pour rappeler que tous les documents relatifs à la déclaration d'intérêt public ont été mis en ligne sur le site du CNLF, permettant à chacun de ses membres de s'exprimer sur le sujet. Il lui semble qu'il aurait été inconvenant que le CNLF prenne une position en tant qu' "Institution".

## Année 2014

Les diverses activités du club ont connu un début timide lié essentiellement à une météo peu favorable, que ce soit au niveau des régates ou des sorties en mer.

Le partenariat avec d'autres associations se poursuivent ainsi que notre participation active au sein de différentes commissions telles que le Conseil Portuaire, l'URCAN, l'UNANCM, la CDC, etc...

Le Président fait part des difficultés rencontrées lors de l'organisation de la journée SNSM, qui cette année, incombait à l'APNR de Rivedoux. Tout a été fait pour essayer d'aplanir les maladroites et les problèmes, sans grand succès, il faut bien le reconnaître.

Néanmoins, il faudra se souvenir que cette journée SNSM qui nous a tous rassemblés a été pour une seule cause, la leur.

Il précise également que les derniers dons peuvent encore être effectués dans les prochains jours.

Dorénavant cette journée sera placée sous l'égide de l'URCAN, et ce dès 2015.

Les relations avec la Mairie sont au beau fixe, ce dont chacun ne peut que se féliciter.

Un changement est intervenu dans la gestion du port, Loïc Sondag est le nouveau maître du port en remplacement de Jacques Demeulenaere.

Le chantier qui reste à faire cette année concerne la réfection complète de la terrasse. S'agissant d'un local communal, le Maire sera questionné à ce sujet.

La réflexion devrait se poursuivre concernant la mutualisation de l'activité visiteurs d'une part, et le montant des cotisations annuelles, notamment pour les membres n'ayant plus d'emplacement dans l'avant-port, d'autre part.

Najib Duédari passe ensuite la parole au trésorier pour la présentation des comptes du CNLF.

### ▶ **RAPPORT FINANCIER, PRÉSENTATION DES COMPTES 2013**

Jean-Yves Martin communique les principaux postes budgétaires de l'année 2013 qui dégagent un excédent de 31 793 €.

Il n'est pas constaté de grandes modifications dans les divers chapitres budgétaires. Cependant pour la bonne compréhension du compte de résultat il convient de faire la moyenne avec l'année précédente, car certaines recettes imputables en 2012, ont été encaissées en 2013.

Le produit d'exploitation du CNLF est de 151 480 €, qu'il convient de modérer comme expliqué ci-dessus.

Notre trésorier précise que l'excédent cumulé, permet à notre association de maintenir nos tarifs actuels:

- Les cotisations des membres n'augmentent pas depuis plusieurs années
- Le tarif des emplacements dans l'avant-port est identique depuis 3 ans
- Le CNLF participe au coût du repas de l'Assemblée Générale

Cette situation autorise également d'envisager l'avenir avec sérénité.

Jean-Yves Martin porte à la connaissance des membres que depuis cette année la saisie comptable est assurée par notre secrétaire Marie-Laure avec l'aide de notre Président.

La parole est donnée ensuite à madame Carole Couturier du cabinet C&C, commissaire aux comptes.

Elle indique avoir procédé aux vérifications habituelles et n'a pas d'autres remarques, si ce n'est que la forte variation de l'exercice actuel comparé à celui de l'année dernière est due par la différence entre les dépenses et recettes engagées par rapport aux règlements et encaissements réellement effectués.

Dans l'assemblée une question relative aux conséquences financières qui pourraient être liées à l'abandon de l'accueil des visiteurs est posée.

En réponse Najib Duedari précise que rien n'est encore fait à ce jour, que le bilan financier de cette activité est déficitaire, et qu'aujourd'hui nous rencontrons des difficultés dans la gestion quotidienne des espaces communs.

Pierre Bouvier, Vice-Président, précise qu'il ne pourra y avoir cession de cette activité sans contrepartie de la part de la commune.

Antoine Lortat-Jacob, Conseiller, évoque l'éventuel manque de souplesse dans la gestion des places pour les participants aux régates venant d'autres clubs.

Le Président précise pour clore ce chapitre, que la durée d'utilisation des installations de l'avant port ne faisait l'objet d'aucune convention.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale appelée à statuer sur le rapport moral et sur les comptes, les approuve et donne son quitus.

### ▶ **BILAN DES ACTIVITÉS 2013 ET DE CELLES EN COURS**

Les activités de 2013 ont largement été évoquées à l'occasion de la réunion de présentation de la saison 2014 qui a eu lieu le 26 avril 2014.

Il est donc proposé de ne pas les rappeler à nouveau.

Le Président donne donc la parole aux responsables de commissions qui rapidement nous dressent les points marquants des activités à venir.

Jean-Loup Cabanas, responsable de la commission régates, avec Jacques Texier, responsable de la commission pêche, informent que la remise du challenge régates et pêche seront pour la première fois cette année remis conjointement.

En réponse à une question sur la date du 30 août pour cette manifestation, Jacques Texier réplique que la disponibilité de l'orchestre de jazz qui nous accompagnera à cette occasion en est l'origine.

Catherine Duédari, responsable de la commission "sorties à terre", nous informe des prochaines sorties. La sortie à Saint-Malo compte actuellement 22 participants et l'excursion dans le Bordelais avec mini-croisière sur la Garonne a vu sa date modifiée au 5 Octobre 2014.

Daniel Perret, responsable de la commission "formation", évoque la nécessité de renforcer l'équipe d'organisation actuelle, ce qui pourrait remettre en cause la pérennité de cette activité.

Pierre Bouvier, responsable de la commission "sorties en mer", évoque les difficultés rencontrées par une mauvaise météo. Plusieurs sorties ont dû être annulées.

La sortie au Plomb a été reportée au 19 Août 2014, celle à La Faute aura lieu les 23 et 24 Août.

Une sortie est également prévue les 6 et 7 septembre à Rochefort.

### ▶ **ÉVOLUTION DES MEMBRES ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX**

Najib Duédari indique que le CNLF a enregistré 11 départs et 6 arrivées.

Nous sommes ce jour 128 familles-membres.

### ▶ **ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION**

Najib Duédari tient à remercier les membres qui se sont manifestés en étant prêts à être candidats en cas de besoin. Il remercie chaleureusement Antoine Lortat-Jacob et Robert Féry, qui ne souhaitaient plus se représenter, pour l'ensemble des services rendus au CNLF au cours de longues années. Jacques Texier et Joël Letiesse, bien connus pour leur dévouement, s'étaient déclarés candidats.

L'élection de la moitié du Comité de Direction (7 membres) a lieu à bulletin secret.

Sont élus pour 4 ans:

Michel Bidault, Jean-Loup Cabanas, Gilles Davoult, Jérôme Gromenil, Joël Letiesse, Bernard Martineau et Jacques Texier.

Le Président félicite les membres nouvellement élus et leur souhaite la bienvenue.

Il a été décidé de réunir le nouveau CODIR ainsi constitué, à la suite de la présente Assemblée Générale.

### ▶ **PROPOSITION DE MODIFICATION DES CATÉGORIES DE MESURAGE DES BATEAUX**

Un état des lieux tarifaire et détaillé a été effectué sur les pratiques des différents ports à proximité.

À l'examen des différents résultats obtenus il s'avère:

- que le CNLF, pratique des tarifs inférieurs à ceux de Saint Martin pour le port d'échouage, et qui plus est pour le bassin à flot, idem pour Ars et La Rochelle.
- Cependant, il convient de souligner que l'usage de l'avant-port est limité à 7 mois.
- Les catégories de mesurage des bateaux se font par tranche de 50cm pour la longueur et de 15 cm pour la largeur.

Or à ce jour le CNLF décompte par tranche d'un mètre.

Dans un souci d'équité, le CODIR a décidé de procéder de la même façon. Ce qui n'aurait pas de conséquence financière pour la plupart des membres ayant son bateau dans l'avant port, en revanche 31 propriétaires de bateaux verraient leur coût d'amarrage diminuer légèrement.

L'incidence pour le CNLF serait un manque à gagner d'environ 2 500 Euros, ce qui reste acceptable compte tenu de notre situation financière.

La mise en pratique de ces nouvelles dispositions se fera à compter du 1er Janvier 2015.

Dans l'attente de Monsieur le Maire prévue dans quelques minutes, Daniel Perret fait part à l'assemblée d'une réunion qui s'est tenue à Saint Martin, dans le cadre des journées de la Sécurité.

Animée par le responsable du port de commerce de La Rochelle, il a été rappelé à cette occasion les règles de navigation aux abords du port de commerce.

À l'aide de diapositives, Daniel Perret a informé des dangers de collision: vitesse et manœuvrabilité des cargos, mauvaise visibilité depuis la passerelle. Chacun ainsi a pu prendre en compte ces éléments et a été invité à la plus grande prudence dans ce secteur.

## ▶ **INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE ET DE SON ADJOINT**

Najib Duédari accueille Monsieur Léon Gendre, Maire, venu participer à notre assemblée, accompagné de son premier adjoint en charge des questions portuaires, Monsieur Roger Zélie.

Il leur souhaite la bienvenue et dresse en quelques mots les différents points abordés précédemment au cours de l'Assemblée Générale.

Il exprime toute la satisfaction des bonnes relations entre notre association et les services de la Mairie.

Monsieur Gendre remercie l'assistance pour sa participation toujours aussi nombreuse à cette assemblée. Il ne manque pas de souligner la bonne santé financière du CNLF.

Il aborde ensuite les différents points qui nous concernent en tant qu'association de nautisme.

### - Dévasage

Il devra être fait simultanément avec le port.

Il dresse à ce sujet un bref historique de ce qui se pratiquait en la matière, il y a quelques années.

À cette époque le dévasage avait lieu tous les 10 ans au moyen d'un bateau muni d'un système à godets, puis la vase était transportée au milieu du pertuis.

Il déplore le système actuel de dévasage inefficace, inaccessible et couteux.

Il nous informe cependant que les capacités financières de la commune permettent de procéder à ces travaux début 2015.

### - Sécurité

Monsieur Roger Zélie, premier adjoint, nous fait part du projet d'installation de 2 caméras sur la rambarde du phare. L'une sera dirigée vers l'avant-port, l'autre vers la plage.

Elles auront une double vocation : Contrôler la vitesse des bateaux à l'approche du port et contribuer à la sécurité des personnes.

### - Concession du port de La Flotte

Monsieur Léon Gendre, reprend la parole et nous informe des procédures concernant le transfert de la concession du port.

En 2017 le département rétrocédera à la commune la concession du port, qui devra donc se substituer au département.

Sa propriété, quant à elle, restera à l'État. Les dépenses prévisibles devront augmenter sensiblement, car le Conseil Général ne versera plus d'aides à la commune dans ce domaine. Diverses pistes sont actuellement à l'étude pour contenir ces dépenses dans le budget portuaire.

Monsieur le Maire précise que les relations du CNLF avec la commune ne devraient pas être modifiées pendant toute la durée du mandat des élus.

Il profite de cette occasion pour féliciter la bonne gestion du CNLF qui remplit pleinement sa fonction de gestionnaire de l'avant-port, et qui participe activement à l'animation du port.

#### - Travaux du port

Le quai ouest menace de s'effondrer, la commune a donc décidé de réaliser très rapidement ces travaux qui ont été prévus à son budget primitif.

Ils consistent à la dépose des pierres de parement actuelles, d'extraire la terre et de combler avec du béton banché puis de réinstaller les pierres d'origine.

#### - Maître du port

Monsieur le Maire nous informe qu'après le départ de Jacques Demeulenaere, Loïc Sondag a été recruté en tant que maître du port, il sera confirmé dans son poste s'il donne satisfaction.

#### - Travaux prévus dans le cadre du PAPI

Léon Gendre rappelle les 3 zones de la commune qui ont été impactées par Xynthia, et insiste sur le fait que les maisons dans cette zone sont construites en contrebas d'environ 1 mètre sur une distance d'environ 800 mètres du port.

L'inondation a envahi 20 rues et 300 constructions.

Il existe 2 solutions pour protéger la ville:

- Avoir un muret sur tout le pourtour du port,
- ou l'installation d'une porte à hauteur de l'entrée du port.

C'est cette dernière solution qui a été retenue et qui a fait l'objet d'une enquête publique auprès de la population.

Les études sont bien avancées, et compte tenu de l'urgence de ces travaux (en 3ème position dans la hiérarchisation des priorités rhétoises) les travaux devraient débuter en Octobre 2015.

La durée est évaluée à 9 mois, mais M. Gendre tente de ramener ce délai à 6 mois.

Une réflexion reste à mener avec les associations concernées par ces travaux, en particulier le CNLF et l'AUPLF.

Najib Duédari intervient ensuite, se faisant porte parole du CNLF auprès de M. le Maire pour aborder quelques sujets.

Il réitère la demande du CNLF visant à mutualiser nos moyens pour accueillir les bateaux de passage par la mise à disposition des places visiteurs disponibles le long du chenal d'accès

Il rappelle la demande d'aide financière que le CNLF a effectuée auprès de la commune pour aider au financement de la construction de l'abri, ce dernier étant érigé sur le domaine communal, en précisant toutefois que cette aide pourrait porter sur les travaux de réfection de la terrasse.

Monsieur le Maire répond en félicitant tout d'abord le travail réalisé et la parfaite intégration dans le site. Il précise que nous avons demandé un permis de construire, que nous avons commandé les travaux, et à ce titre il est normal que nous en assumions le coût.

Pour ce qui concerne la terrasse, la difficulté de sa réfection est due aux racines des arbres existants et il faudra trouver une solution.

Monsieur le Maire s'engage devant l'assemblée à prendre en charge ces travaux dès l'automne prochain.

Najib Duédari le remercie pour cet engagement, unanimement applaudi par l'assemblée.

À la question de la conformité des réseaux électriques de la terrasse qui présentent un risque pour la sécurité, M. Roger Zélie répond que la question mérite d'être étudiée en parallèle avec les travaux de la terrasse.

Najib Duedari souligne à monsieur le Maire, que le CNLF en tant qu'association n'a pas vocation à prendre un quelconque parti dans le débat lié aux aménagements de protection du port. Ceci reste du ressort exclusif des habitants de La Flotte, directement concernés par leur sécurité.

Mais il tient à exprimer son inquiétude sur les problèmes de stationnement des bateaux du havre d'échouage qui vont inmanquablement se poser compte tenu de leur immobilisation pendant les 9 mois d'inaccessibilité.

Lors de la dernière commission communale du port il a été proposé qu'une partie soit logée dans l'avant-port, hors saison. Cette solution paraît contradictoire avec l'interdiction qui nous en est faite, de ne pas utiliser l'avant-port du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars. De plus nous n'avons pas à ce jour la garantie que nos membres retrouveront leur place au 1<sup>er</sup> Avril.

En réponse, M. Gendre a précisé qu'aucune disposition conventionnelle ne mentionnait cette interdiction. Il examinera toutes les solutions possibles, parmi lesquelles une partie des bateaux resteront dans le port, une partie pourra être remise à sec, et enfin pour les autres bateaux il faudra trouver un accord entre les propriétaires de bateaux et le CNLF.

Au sujet du montant de la sous-concession pratiqué pour le CNLF, Monsieur le Maire indique qu'il est à son avis extrêmement favorable.

Ce à quoi, Pierre Bouvier réplique en précisant que l'utilisation de l'avant-port est limitée à 7 mois seulement, et qu'il convient d'en tenir compte.

Plusieurs échanges ont lieu ensuite, et l'ordre de jour étant épuisé, le Président remercie le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint, d'avoir participé à nos travaux et lève la séance à 12 heures 45.

Le président,  
Najib Duédari

Le secrétaire général,  
Christian Couté